

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/09-448-1224 du 26/01/2009

DIPLOME NATIONAL DU BREVET - SESSION 2009 - CENTRES ETRANGERS

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : M. MACREZ - Tel : 04 42 91 71 73 - Mme CAZES - Tel : 04 42 91 71 74 - Fax : 04 42 38 73 45

Le recteur de l'Académie d'Aix-Marseille

Vu le décret n° 87.32 du 23 janvier 1987 modifié et l'arrêté du 18 août 1999 modifié relatifs au Diplôme National du Brevet

Vu la note de service n°2000-229 du 15 décembre 2000 relative aux modalités d'attribution du Diplôme National du Brevet

Vu la note de service n°87-060 du 17 février 1987 fixant les dispositions d'organisation du Diplôme National du Brevet dans les centres étrangers

ARRETE

Article 1er : Les épreuves écrites du Diplôme National du Brevet dans les centres étrangers rattachés à l'académie d'Aix-Marseille se dérouleront selon le calendrier figurant en annexe du présent arrêté au titre de la session 2009.

Article 2 : Chaque centre devra adapter les horaires afin que l'ouverture des plis contenant les sujets se fasse simultanément suivant l'horaire défini en annexe, qui est celui de la métropole.

Article 3 : Les Conseillers culturels auprès des ambassades de France concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités

ANNEXE 1

DIPLOME NATIONAL DU BREVET Session 2009

Calendrier des épreuves pour les centres étrangers rattachés à l'académie d'Aix-Marseille

lundi 22 juin 2009

Epreuves communes à l'ensemble des candidats

- 08h30 – 10h00 Français 1 ère partie
- 10h15 – 11h45 Français 2^{ème} partie
- 14h00 – 16h00 Histoire-Géographie et Education Civique

Epreuves réservées aux candidats individuels

- 16h30 – 17h15 Sciences de la Vie et de la Terre

mardi 23 juin 2009

Epreuve commune à l'ensemble des candidats

- 08h30 – 10h30 Mathématiques

Epreuves réservées aux candidats individuels

- 11h00 – 11h45 Sciences Physiques ou Physique-Chimie
- 14h00 – 15h30 Langue Vivante Etrangère
- 16h00 – 16h30 Education musicale
- 16h00 – 17h30 Arts plastiques